

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-02-08-05

L'an deux mille vingt-trois, le huit février, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, M. BREARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., M. LEROY E., Mme MOA K., M. NOVICK C., Mme PETAIN A., M. BARUT H., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC., Mme BOUCLON S.

Etaient absents excusés : M. SORIN P. (pouvoir à M. BREARD D.), Mme FIHUE-BUQUET A. (pouvoir à Mme FLEURY B.), Mme WILK I. (pouvoir à M. BEAUCAMP L.), M. COUAILLET T. (pouvoir à M. SERAFFIN JC.) Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS M.B.)

Etaient absents : M. AVRIL V, M. WINTER G., Mme BREARD A.,

Date de convocation : 01/02/2023

Date d'affichage : 01/02/2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

M. LEROY E. a été désigné secrétaire de séance

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : DECLASSEMENT PARTIEL DE LA PARCELLE A 1212

RAPPORTEUR : M. BREARD DIDIER

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant les délibérations du conseil municipal du 18 mars 2021 et du 18 novembre 2021,

Considérant que la présente délibération fixe le déclassement du domaine public de la parcelle qui sera vendue à l'IDEFHI,

Considérant que la parcelle sur laquelle les parties ont conclu l'accord de cession est bien celle qui sera numérotée A 1220,

Considérant l'avis favorable de la Commission n°3 « Urbanisme, travaux, patrimoine, cadre de vie » en date du 23 janvier 2023,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide le déclassement partiel du domaine public de la parcelle A1212,
- Dit que ce déclassement du domaine public concerne la bande de terrain d'une superficie de 813m², extraite de la parcelle A1212, et qui sera vendue à l'IDEFHI dans le cadre de son projet de relocalisation d'unités d'accueils de mineurs,
- Dit que la parcelle déclassée portera le numéro A 1220 à l'issue de sa vente à l'IDEFHI,
- Autorise madame le maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau, de signer tout acte et tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération,
- Autorise Mme le Maire à prendre toute décision qui serait la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Emmanuel LEROY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20230208-2023-02-08-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023

Publication : 14/02/2023



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 8 février 2023,

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.